



Vrij Syndicaat voor het Openbaar
Ambt
Syndicat Libre de la Fonction
Publique

www.slfp-vsoa-zonesdesecours-hulpverleningszones.be

Bruxelles, le 22 décembre 2021

Objet : Préavis de grève au sein de Liège Zone 2 IILE-SRI

A l'attention de la Direction de Liège Zone 2 IILE-SRI.

Mesdames, Messieurs,

Le SLFP vous informe qu'un préavis de grève spécifique à la zone Liège Zone 2 IILE-SRI vient d'être déposé.

Les motivations du préavis sont les suivantes :

1. Procédures disciplinaires abusives visant des agents du cadre de base

Le lundi 20/12/2021, deux agents ont été convoqués devant le Commandant de Zone dans le cadre d'un dossier disciplinaire.

D'une part, nous estimons que ces convocations sont totalement disproportionnées compte tenu des faits reprochés aux 2 agents.

D'une autre part, durant la défense des agents ce 20 décembre, les délégués syndicaux ont constaté que l'interrogatoire mené par l'autorité était dirigé de manière à incriminer les agents au maximum et à les pousser vers un échec professionnel.

Notamment :

- L'autorité a tenté d'imposer des réponses par « oui ou non » aux agents, ne leur laissant pas l'opportunité d'apporter des réponses argumentées pour leur défense.
- L'autorité a tenté d'ajouter des pièces compromettantes aux dossiers, alors que ces pièces n'avaient visiblement aucun lien avec les agents. Notamment un lien internet, sensé rediriger vers une vidéo impliquant les 2 agents. Après vérification, ce lien



Vrij Syndicaat voor het Openbaar
Ambt
Syndicat Libre de la Fonction
Publique

www.slfp-vsoa-zonesdesecours-hulpverleningszones.be

dirigeait en fait vers une vidéo où apparaissent d'autres personnes, n'appartenant même pas à la Zone 2.

- L'autorité a laissé intervenir le Directeur RH à de multiples reprises durant l'audition des 2 agents, alors qu'il n'avait même pas le droit d'être présent selon la procédure.
- L'autorité reproche à un agent du cadre de base des faits qui seraient susceptibles d'être considérés comme des manquements aux devoirs professionnels de l'intéressé, ainsi que des agissements compromettant la dignité de la fonction, alors qu'un officier se permet d'envoyer une pétition demandant la démission de "**véritables terroristes de la concertation sociale**" (visant ainsi deux représentants du personnel) via son adresse mail professionnelle, en signant de son nom, en utilisant son grade et sa fonction, laissant penser ainsi qu'il s'exprimait au nom de l'autorité de la zone II de Liège **et sans avoir aucune remarque ou procédure disciplinaire de son autorité hiérarchique.**

Il s'agit là d'une véritable preuve de la politique « deux poids, deux mesures » en application dans cette institution.

2. Entrave au droit de grève

Le 04/12/2021 avait lieu une manifestation nationale des zones de secours. Plusieurs agents de la Zone 2 étaient donc en grève ce jour-là.

Certains agents qui étaient en grève ont reçu un courrier de l'officier Chef de Peloton qui était de garde le 4 décembre.

Dans son courrier, l'officier informe qu'il classera les agents en **absence injustifiée** et que « *le présent courrier sera versé dans votre dossier dans le cadre de votre évaluation* ».

D'une part, ce courrier est perçu comme une tentative d'intimidation, visant à décourager les agents à faire valoir leur droit de grève.

D'une autre part, ce courrier vise clairement à provoquer un échec professionnel des agents concernés, étant donné que l'officier indique que ce sera versé dans leur dossier personnel en vue des prochaines évaluations.

Il s'agit là d'une véritable politique d'intimidation envers le personnel.



Vrij Syndicaat voor het Openbaar
Ambt
Syndicat Libre de la Fonction
Publique

www.slfp-vsoa-zonesdesecours-hulpverleningszones.be

3. Entrave à la concertation, au dialogue social et atteintes aux prérogatives syndicales

L'autorité ne répond jamais aux courriers des représentants du personnel.

Malgré la décision d'un tribunal de faire compenser les heures prestées par les délégués, en réunion, en dehors de leurs heures de travail, l'autorité n'a toujours pas compensé ces heures.

L'autorité va même jusqu'à retirer la prime d'opérationnalité des agents qui participent à une réunion, sur demande de l'autorité, pendant les heures de travail.

4. Assurance accident de travail : toujours pas d'amélioration

Le 16 mai 2020, un agent a été gravement blessé lors d'un incendie.

Cet accident grave a démontré, une fois de plus, que l'assurance accident de travail de la Zone 2 ne permettait pas de couvrir toute une série de soins.

L'agent s'est vu refuser, à de nombreuses reprises, des remboursements de la part de l'assureur de la Zone 2, allant parfois jusqu'à plusieurs milliers d'euros.

Suite à cet accident grave, la Zone 2 s'était engagée à contracter une meilleure assurance accident de travail.

Plus d'un an et demi après l'accident, toujours aucune communication ne nous est parvenue sur une amélioration du contrat d'assurance.

Encore aujourd'hui, plusieurs agents en Zone 2 doivent régulièrement prendre à leur charge des frais médicaux consécutifs à un AT.

Le personnel continue d'aller en intervention, avec tous les risques qu'implique notre métier, en sachant qu'ils ne seront pas assurés correctement en cas d'accident.

Ce triste constat impose une charge psychologique de plus en plus insoutenable pour les agents, à mesure que le temps passe.



Vrij Syndicaat voor het Openbaar
Ambt
Syndicat Libre de la Fonction
Publique

www.slfp-vsoa-zonesdesecours-hulpverleningszones.be

5. Manque de personnel et suppressions abusives de VA

En 2020, l'autorité a pris la décision de supprimer 29 VA. Soit 696 heures de congés envolées pour 22 agents, qui avaient, pour la plupart, effectués plusieurs demandes qui leur avaient été refusées.

Ces suppressions de VA sont totalement abusives, en dehors du cadre légal, et témoignent une fois de plus d'un sérieux manque de personnel.

L'année 2021 semble malheureusement se diriger dans la même direction, car un nombre considérables d'agents nous ont déjà informés que leurs VA avaient été refusées à de multiples reprises.

Nous avons également constaté que certains officiers exerçaient des pressions par mail, afin de forcer les agents à placer leurs congés selon le bon vouloir de l'autorité.

6. Le manque de personnel en Zone 2 s'est également fait cruellement ressentir durant les inondations.

Les inondations que notre ville a vécues en 2021 ont aussi révélé, une fois de plus, un cruel manque de personnel.

Nos effectifs opérationnels ont été complètement débordés et l'autorité s'est reposée en grande partie sur les renforts d'effectif et de matériel envoyés par des services extérieurs.

Comment peut-on expliquer que d'autres zones soient capables de nous envoyer des effectifs en renfort, alors que notre zone peine déjà à ouvrir certains postes en situation normale ?

Durant les inondations, un grand nombre d'agents se sont sentis **humiliés** en voyant les autres zones aller sur le terrain à leur place.

Beaucoup d'agents qui s'étaient portés volontaires **n'ont jamais été rappelés** et ont regardé les autres services protéger leur ville à leur place, assis bien au chaud dans leur fauteuil, dans la frustration la plus totale...

L'autorité s'est justifiée auprès du personnel en disant qu'il fallait préserver les agents de la fatigue et qu'il ne fallait pas risquer d'entraver la couverture du secteur.



Vrij Syndicaat voor het Openbaar
Ambt
Syndicat Libre de la Fonction
Publique

www.slfp-vsoa-zonesdesecours-hulpverleningszones.be

Dans ce cas, comment expliquer que les autres zones ont été capables de nous envoyer des renforts tout en continuant à couvrir leurs secteurs respectifs ?

Le manque de personnel en Zone 2 met en péril la sécurité de la population et impacte de plus en plus le bien-être du personnel.

7. Amiante dans la caserne Ransonnet

Le dossier de l'amiante en Zone 2 révèle une gestion très suspecte de la part de l'autorité.

L'autorité prétend qu'un rapport de 2019 atteste qu'il n'y avait pas (ou presque pas) d'amiante au sein de la caserne Ransonnet.

En 2021, suite à un nouveau contrôle d'inspection, l'autorité annonce que les murs de la caserne contiennent 75% d'amiante, comme par magie !

Lorsque nous avons demandé à consulter le rapport de 2019, cela nous a été refusé par l'autorité, bien entendu...

Le personnel s'inquiète du nombre de travaux ayant été effectués dans la caserne Ransonnet tout au long des dernières années, générant parfois une quantité de poussière non négligeable, alors que le personnel était de garde au sein du bâtiment.

Le récent courrier envoyé à tous les agents par la médecine du travail n'a fait qu'attiser un peu plus nos inquiétudes, car un grand nombre d'agents nous ont signalé qu'il restait encore énormément de poussière juste après le « nettoyage amiante ».

La situation financière de la zone de secours Liège II est telle que, lors des changements d'équipements, « *les anciens pulls et pantalons de la tenue de casernement sont devenus des équipements de la tenue administrative des agents opérationnels* » ! Du jamais vu dans aucune zone de secours.

Le préavis de grève prendra cours dès sa réception par envoi recommandé.

Cordialement,



Vrij Syndicaat voor het Openbaar
Ambt
Syndicat Libre de la Fonction
Publique

www.slfp-vsoa-zonesdesecours-hulpverleningszones.be

Eric LABOURDETTE
Dirigeant responsable

Peter VANDENBERK
Dirigeant responsable

Bart NOYENS
Verantwoordelijke leider

Asma BOUSNINA
Mandataire permanente

Joël HENDRICKX
Mandataire permanent

SLFP-Zones de secours
VSOA- Hulpverleningszones